

COMMENT CHOISIR LE MEILLEUR FOURNISSEUR DE DISPOSITIF DE CONSIGNATION ÉLECTRONIQUE POUR VOTRE FLOTTE.



Il faut du temps pour choisir le bon dispositif de consignation électronique (DCÉ). Les détenteurs de flottes doivent s'assurer que le DCÉ répond non seulement aux exigences techniques mais aussi aux besoins des opérations commerciales. Ils doivent aussi veiller à ce que le fournisseur puisse soutenir adéquatement tous leurs besoins commerciaux, aujourd'hui comme demain.

Réfléchir avant d'agir

Le mandat visant le dispositif de consignation électronique entrera en vigueur le 18 décembre 2017. Le mandat entraînera un changement important dans la façon dont la majorité des flottes tiennent un relevé des données sur les heures de service (HS). Cela signifie que tous les conducteurs qui sont actuellement tenus de tenir des registres d'activité (RA) sur les heures de service sur papier devront consigner ces heures électroniquement sous peine de recevoir une contravention et d'être retirés du service, des amendes étant probablement imposées tant au conducteur qu'au transporteur routier.

Le mandat visant le DCÉ aura une incidence sur un grand nombre de flottes. Selon un rapport de la société CK Commercial Vehicle Research (CKCVR) de 2016¹, environ 30 % des flottes n'utilisent actuellement pas de dispositif de consignation électronique ni d'enregistreur de bord automatique pour consigner les données sur les heures de service.

Si subsistent encore des questions et des débats sur l'introduction des DCÉ, ceux-ci n'auront vraisemblablement pas d'effet sur leur mise en œuvre. Le contexte politique pourrait-il avoir une incidence sur la règle? C'est peu probable. Le 12 juin, la Cour suprême des États-Unis rejetait une demande de la Owner-Operator Independent Drivers Association (OOIDA) contestant la constitutionnalité des DCÉ obligatoires.

En conclusion : vous devez entamer le processus de sélection de votre fournisseur de DCÉ sur-le-champ pour avoir le temps de mettre votre solution en œuvre comme il se doit. Cela représentera sans doute un changement important pour chacun des membres de votre entreprise y compris, notamment, pour les conducteurs, le personnel administratif et celui de la flotte.

¹ HDT Factbook. Bobit Business Media. Août 2016. <http://www.truckinginfo.com/magazine/issue/2016/08.aspx>. Accédé le 6 juillet 2017.

Pourquoi il est essentiel de choisir le bon fournisseur

Comme il existe de nombreux fournisseurs, vous devez vous assurer de choisir celui qui vous convient le mieux. Voici trois raisons pour lesquelles il est essentiel de choisir le bon fournisseur au moment opportun :

1. Il faut du temps pour analyser l'ensemble des différents fournisseurs et choisir celui qui convient le mieux à votre flotte, généralement beaucoup plus de temps qu'on ne le pense. Il faut tenir compte de nombreux facteurs. À titre d'exemple, de nombreuses sociétés de logiciels – des entreprises qui travaillent dans le domaine du repérage par GPS, de la télématique ou d'autres fournisseurs de logiciels de gestion de flotte – s'intéressent depuis peu au domaine des DCÉ. Cela signifie qu'il importe de comparer et de comprendre les avantages de ceux-ci et ce que leur intégration avec d'autres solutions technologiques internes pourrait apporter à votre flotte, au-delà de la simple consignation des heures de service.
2. Il n'existe aucune solution universelle. Toutes les flottes sont différentes et ont des besoins différents. Le meilleur fournisseur pour vous est celui qui vous aidera à vous conformer et à demeurer conforme. Le fournisseur doit également proposer les solutions qui vous conviennent le mieux, compte tenu du secteur dans lequel vous exercez vos activités, de l'étendue du territoire que vous desservez et de la mesure dans laquelle vos conducteurs sont habiles au plan technologique.
3. Il faut du temps pour assurer la formation, instaurer une culture axée sur la conformité et mettre en œuvre le nouveau programme et aucune de ces activités ne peut être précipitée. Comme plusieurs de vos conducteurs se servent déjà de registres papier depuis des décennies et ont leurs propres idées sur la transformation, vous ne devez pas sous-estimer l'ampleur du changement de mentalité auquel vous serez confronté. Mais qu'il suffise de penser à ceci : la « gestion du changement » fait désormais l'objet d'un cours que l'on suit couramment dans tout programme d'études en gestion des affaires. Les études démontrent que tout changement important apporté au sein d'une société peut entraîner un grand nombre d'échecs, les études réalisées par McKinsey² situant le taux de succès des programmes de transformation à moins de 40 %. Il importe tout autant de gérer le changement que de trouver la solution appropriée en matière de DCÉ. Un fournisseur soigneusement sélectionné qui répond pleinement aux besoins de la flotte peut jouer un rôle crucial pour vous aider à gérer avec succès le changement organisationnel et faire de la mise en œuvre du DCÉ et de l'adhésion à celui-ci une réussite.

² "Corporate Transformation Under Pressure," McKinsey & Company. Isern, Josep; Meaney Mary C.; Wilson, Sarah. Avril 2009. <http://www.mckinsey.com/business-functions/organization/our-insights/corporate-transformation-under-pressure>. Accédé le 18 juin 2017.

Comment choisir le bon fournisseur

Le bon fournisseur n'est pas nécessairement le premier que vous trouvez. Une connaissance de ce que représente la conformité technique avec le mandat visant le DCÉ constitue une première étape essentielle pour prendre la bonne décision.

La règle finale de la Federal Motor Carrier Safety Administration (FMCSA) exige des DCÉ qu'ils présentent les caractéristiques suivantes :

- ✓ Offrir une synchronisation complète prévoyant une interface avec le module de gestion du moteur afin de saisir automatiquement l'état de la puissance moteur, l'état du mouvement du véhicule, les kilomètres parcourus et le compteur horaire moteur. (Est cependant prévue une exception dans la mesure où les véhicules commerciaux antérieurs aux modèles de l'année 2000 ne sont pas tenus d'être pourvus d'un DCÉ.
- ✓ Consigner automatiquement les changements sur le plan du mouvement du véhicule et tout changement d'activité.
- ✓ Être en mesure de présenter, sous forme graphique, les changements d'activité quotidiens du conducteur à l'écran ou sous forme imprimée.
- ✓ Produire un avertissement relatif au temps de conduite ou aux kilomètres parcourus non affectés au moment de l'ouverture de session, avec la possibilité, pour le conducteur, d'accepter le temps de conduite non affecté.
- ✓ Indiquer tout changement d'activité automatique « En train de conduire » lors de la détection d'un mouvement du véhicule et « En service, pas en train de conduire » lorsque le véhicule automobile commercial demeure immobilisé pendant une période consécutive de cinq minutes et que le conducteur ne répond pas à une invite du DCÉ dans un délai d'une minute. Aucun autre changement de statut non initié par le conducteur n'est autorisé.
- ✓ Faire en sorte que le temps enregistré par le dispositif soit synchronisé avec le temps universel coordonné (UTC). L'écart absolu ne doit jamais être supérieur à dix minutes, à quelque moment que ce soit.





Des aspects importants du mandat relatif au DCÉ tiennent aux exigences liées au transfert, à l'affichage, à la modification et au contrôle des données :

1. **Transmission des données** : Le DCÉ doit à tout le moins être en mesure de transférer des données par le truchement de services Web sans fil et par courriel; il peut également transférer les données par une connexion USB 2.0 ou par Bluetooth.
2. **Affichage des données** : Le dispositif doit également être en mesure d'afficher les données normalisées qui lui sont propres aux agents de sécurité autorisés, à l'écran ou sous forme imprimée.
3. **Modification des données des DCÉ** : Si le personnel responsable de la flotte doit être en mesure de modifier le dossier d'un conducteur (avec l'apport et l'approbation de ce dernier), le DCÉ ne doit pas permettre de modifier ou d'effacer les données originales recueillies sur le dossier du conducteur non plus que de modifier les flux de données source qui servent à transmettre cette information. Les DCÉ doivent appuyer les fonctions de vérification de l'intégrité des données.
4. **Contrôle de la conformité** : Les DCÉ doivent être en mesure d'assurer en tout temps leur propre conformité (connectivité du moteur, synchronisation, positionnement, etc.) au chapitre des défaillances détectables et des incohérences des données. Les DCÉ doivent consigner ces occurrences.

Outre les exigences de la FMCSA, il importe également de déterminer si le fournisseur de solution sera en mesure de prendre en charge un déploiement avec le type de flotte qui vous est propre, sur le plan de l'installation et de la formation. Le fournisseur a-t-il la capacité et/ou les connaissances spécialisées nécessaires pour assurer le soutien du DCÉ pour vos véhicules et votre cas d'utilisation spécifique?

Les entreprises doivent évaluer la capacité du fournisseur de DCÉ à répondre aux besoins particuliers de flottes spécialisées. Les flottes des marchés spécialisés que sont les services, le transport ferroviaire ou la construction sont très différentes de celles qui sont traditionnellement associées au camionnage de longue distance et elles ont besoin d'un fournisseur, comme BSM, qui est apte à tenir compte de ces différences et à les prendre en charge. À titre d'exemple, les conducteurs de camions qui servent au transport sur de longues distances se voient généralement confier le même véhicule pendant une période de plusieurs jours voire de plusieurs semaines de sorte que la solution peut facilement demeurer associée au camion. Cependant, un conducteur du secteur des services est fréquemment appelé à changer de véhicule de sorte que cette flotte aura besoin d'une solution qui puisse demeurer associée au conducteur lorsque celui-ci change de véhicule.

De nombreuses flottes spécialisées ont en outre besoin d'intégrer les données avec les outils traditionnels des conducteurs, comme les applications qui leur sont propres, avec des applications spécialisées et fabriquées sur mesure pour les conducteurs, conçues en fonction de leur activité professionnelle spécifique.



Autres capacités dont il convient de tenir compte lors du choix d'un DCE

Au-delà de la capacité du fournisseur de répondre aux exigences technologiques, il y a lieu de tenir compte d'autres questions lors du choix d'un DCE :



Capacité – Le fournisseur a-t-il de l'expérience avec une flotte de l'ampleur de la vôtre?



Intégration – Le système est-il en mesure de fonctionner dans votre infrastructure actuelle?



Souplesse – Le système prend-il en charge les besoins particuliers de votre flotte?



Coût – Comment se compare-t-il avec celui d'autres fournisseurs, et qu'obtiendrez-vous pour votre argent? Rappelez-vous que la solution la moins onéreuse n'est pas nécessairement la meilleure.



Comment ce système permettra-t-il d'améliorer la sécurité de votre flotte et de rendre vos conducteurs plus efficaces?



Un programme de formation professionnel pour les conducteurs et les gestionnaires est-il disponible?



Le fournisseur offre-t-il un service de gestion de projet pour vous aider en marge du déploiement?



À quelles procédures le fournisseur s'est-il soumis pour veiller à ce que son système réponde aux exigences techniques?



Quelles solutions le fournisseur offre-t-il pour assurer le soutien du système après que celui-ci ait été mis en œuvre – tout particulièrement si l'on considère que le système est « non conforme »? Fait essentiel, à quelle vitesse le fournisseur est-il en mesure de remplacer une pièce quelconque pour veiller à ce que la flotte soit en situation de conformité.

Comprendre la notion de conformité

Il importe de souligner – dans le cadre de votre processus d'évaluation – que si le DCÉ que vous avez choisi devait s'avérer non conforme, vous ne disposerez que d'un délai de huit jours pour remplacer les pièces non conformes avant d'être jugé en situation de non-conformité et qu'une contravention puisse vous être décernée. Si une telle situation devait se produire, vous risqueriez d'être mis hors service et que des amendes soient imposées tant au conducteur qu'à la flotte (le montant de ces amendes varie de 1 000 \$ à 10 000 \$, par infraction). Il y a donc lieu de ne ménager aucun effort pour faire le bon choix en sélectionnant le fournisseur approprié qui s'est engagé envers la conformité.

Il est également utile de comprendre la nature de l'engagement que prend un fournisseur éventuel à l'égard du maintien de la conformité, au fil du temps, et la nature des mécanismes de protection et de soutien qu'il offrira dans l'éventualité où le système serait jugé non conforme.



Au-delà du simple DCÉ

Il est également judicieux d'examiner l'offre d'un fournisseur qui propose plus que la simple consignation des heures de service par le biais du DCÉ. En effet, si certains n'offrent que les services de base requis, comme le suivi des kilomètres et des heures, d'autres offrent la possibilité de gérer d'autres systèmes.

Ces fonctions, bien qu'elles ne soient pas obligatoires dans le cadre du DCÉ, peuvent contribuer à améliorer l'efficacité opérationnelle de la flotte et donner à ses gestionnaires des renseignements additionnels sur les véhicules et le comportement des conducteurs qui pourront assurer la sécurité et la conformité de la flotte.

Parmi ces fonctions figurent les suivantes :

Tableaux de bord complets axés sur la réduction du temps d'immobilisation, le comportement du conducteur et les alertes de dépassement de vitesse.

Outils de gestion de soutien qui permettent d'augmenter l'efficacité des opérations et de l'administration.

Gestion du flux des travaux, des processus et des systèmes de gestion du changement.

Fonctions complémentaires (p. ex., rapports électroniques d'inspection du véhicule par le conducteur, localisation automatique du véhicule, répartition, etc.)

Connaissances spécialisées et volonté de faire preuve de souplesse et de répondre aux besoins des conducteurs, sur une large gamme de secteurs.

Cherchez des conseils au sein même de votre industrie

Comme le temps imparti pour le choix et la mise en œuvre d'une solution de DCÉ s'écoule rapidement, et au vu de la multitude de solutions disponibles, il se peut que le personnel responsable de la flotte se sente dépassé.

Une façon de simplifier le processus consiste à déterminer quel fournisseur de DCÉ d'autres entreprises de votre secteur (que nous qualifions de marché vertical) – qu'il s'agisse du secteur de la construction, du transport ferroviaire ou des services – ont choisi.

À quel DCÉ et à quels autres services ces entreprises ont-elles recours et quel fournisseur les autres entreprises de votre réseau recommandent-elles, de bouche-à-oreille? Le fournisseur se spécialise-t-il dans certaines fonctions propres au secteur vertical de la flotte? Parmi les avantages dont il convient de tenir compte figurent les suivants :

- **Capacité de suivre les exemptions à la règle du rayon aérien (« Air Radius »)** – Si certaines entreprises sont exemptées du fait de l'horaire de travail, le système devrait être suffisamment souple pour relever et suivre ces exemptions.
- **Rapports électroniques d'inspection du véhicule par le conducteur (EDVIR)** – Votre fournisseur se conforme-t-il aux méthodes que vous avez retenues pour vous en charger? Est-il possible de modifier les inspections dont les véhicules et/ou les remorques font l'objet pour respecter les exigences spécifiques de la flotte? Est-il possible d'élaborer des EDVIR spécialisés pour certains types de véhicules? Pouvez-vous inspecter d'autres biens, comme des chargeurs à direction à glissement, des grues, du matériel ferroviaire, etc. ?
- **Suivi des défauts** – Le fournisseur vous offre-t-il la capacité de suivre les défauts et d'informer les équipes responsable de la maintenance? Pouvez-vous prendre des photos des défauts afin d'avertir les spécialistes de la réparation?

GAGNER DU TEMPS :

L'option de l'enregistreur automatique de bord

Si la mise en œuvre d'un DCÉ avant la date limite du 18 décembre 2017 vous préoccupe, l'une des options qui s'offre à vous est celle de l'enregistreur automatique de bord, lequel présente un certain nombre de différences par rapport au DCÉ. La principale différence tient au fait que s'il est nécessaire de prévoir une synchronisation complète avec le moteur du camion, contrairement à ce que prévoit le mandat visant le DCÉ, cet aspect n'est pas entièrement défini. Il n'y a par ailleurs aucune exigence au chapitre de l'affichage ou du transfert des données. Les renseignements relatifs à l'emplacement ne sont requis qu'au moment du changement d'activité et ceux-ci peuvent être consignés manuellement ou automatiquement.

Ces dispositifs, qui intègrent des services de suivi ou de repérage de base, sont toujours visés par la réglementation de la FMCSA et permettent aux flottes de respecter la date de conformité et de demeurer conformes jusqu'en décembre 2019. Les flottes doivent sélectionner un fournisseur d'enregistreur automatique de bord fiable qui possède des antécédents solides et qui s'engage à mettre à niveau sa solution avant l'échéance de décembre 2019. À titre d'exemple, BSM a engagé les ressources et l'expertise nécessaires pour offrir un enregistreur automatique de bord fiable depuis plus de cinq ans. BSM envisage de mettre à niveau sa solution au moyen d'une mise à jour logicielle intégrée qu'elle transmettra à ses clients de flotte ayant recours à un enregistreur automatique de bord bien avant l'échéance de décembre 2019.

En mettant en œuvre un enregistreur automatique de bord, les flottes disposeront de plus de temps pour trouver le fournisseur qui convient le mieux à leurs besoins en matière de conformité et sur le plan commercial.

Cette situation permettra également de minimiser les répercussions de tout changement éventuel apporté par la FMCSA alors que celle-ci entreprend de finaliser et de préciser les règles techniques. La flotte demeurera ainsi en situation de conformité et il sera possible de mieux évaluer les fournisseurs qui non seulement répondent aux exigences du mandat visant le DCÉ, mais peuvent prendre en charge le dispositif et la flotte.

Vous devez cependant vous assurer, encore une fois, que l'enregistreur automatique de bord répond aux exigences techniques de la FMCSA dans la mesure où il doit, à tout le moins, permettre d'enregistrer l'utilisation du moteur, la vitesse sur route, les kilomètres parcourus, de même que la date et l'heure.



Gérez encore mieux votre entreprise grâce à un dispositif de consignation électronique, une solution propulsée par Bell.



Avec la solution Dispositif de consignation électronique de BSM Technologies propulsée par Bell, vous pouvez suivre et surveiller votre parc de véhicules, partout où se déplacent vos camions, sur le réseau LTE le plus vaste au pays¹. Assurez-vous que vos chauffeurs sont en toute sécurité et qu'ils respectent la réglementation concernant les heures de service. Évitez les infractions et les amendes coûteuses. Réduisez la paperasse et tenez à jour des registres précis avec des données en temps réel.

Avec Bell, vous obtenez l'accès au meilleur réseau national au pays² pour les solutions IdO, à une expertise en solutions IdO de classe mondiale, à du soutien, à des services professionnels et à une gamme d'applications et de solutions. En fait, selon un récent sondage mené par IDC, plus d'entreprises choisissent Bell pour la connectivité IdO que tout autre fournisseur de services sans fil³.

Pourquoi choisir Bell?

✓ Le réseau LTE le plus vaste au pays¹.

Surveillez l'ensemble de vos camions en toute confiance, peu importe où ils se déplacent, grâce à la plus vaste couverture sur le réseau LTE le plus vaste au pays.

✓ Accès à la technologie réseau la plus rapide au monde.

Obtenez rapidement des données de vos chauffeurs et de vos camions pour vous permettre de prendre des décisions éclairées en temps opportun.

✓ Une sélection de solutions incroyables.

Avec plus de 25 diverses applications, nous offrons une vaste gamme de solutions de gestion de parc de véhicules pour vous permettre de choisir celle qui répondra le mieux aux besoins de votre entreprise.

✓ Mise en œuvre rapide et temps d'arrêt minimal.

Notre équipe attitrée utilise une approche consultative pour vous aider à choisir et à déployer rapidement la solution de gestion de parc de véhicules qui convient à votre entreprise.

✓ Sécurité et protection.

En tant que chef de file en sécurité réseau, nous utilisons une infrastructure privée hautement sécurisée et employons plus de 300 professionnels de la sécurité accrédités et chevronnés pour nous assurer que vos renseignements confidentiels sont protégés.

✓ La meilleure sélection de plateformes IdO mondiales au pays.

Profitez d'une vue complète de vos appareils grâce au Centre de contrôle et au Centre de gestion de Bell. Voyez tout votre réseau d'appareils IdO connectés, peu importe où ils sont. Des plateformes IdO sur le Web qui vous permettent de mieux gérer l'approvisionnement, la facturation et le dépannage avec peu d'efforts.

Pour demander un rappel d'un expert en solutions IdO de Bell, rendez-vous à l'adresse bell.ca/DEE.